



# Enquête nationale emplois CNDS 2018

Premières tendances



**CNDS**  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT



**CREPS**  
Auvergne-Rhône-Alpes



# Le contexte

---

En octobre 2017, le Centre national pour le développement du sport (CNDS) a confié au CREPS Auvergne-Rhône-Alpes et au Pôle ressources national sports de nature (PRNSN), épaulés par Éric Maurence Consultants (spécialiste dans le domaine de l'observation de l'emploi sportif), la réalisation d'une enquête nationale sur le dispositif Emplois CNDS.

Cette étude vise à évaluer et qualifier la pérennisation des emplois créés depuis 2008 dans le cadre de ce dispositif au niveau national (5 200 emplois en 2017 pour 46 millions d'euros), à identifier les pistes d'amélioration et à accompagner les différents acteurs dans l'élaboration d'un outil d'aide à la décision. La professionnalisation du mouvement sportif et la structuration des associations sportives est en effet une priorité clé du ministère (+155 % en nombre d'emplois financés et +107 % en crédits depuis 2012).



Le PRNSN **développe et anime un système d'observation de l'emploi sportif dans les différentes filières d'activités du secteur des sports de nature**, et fournit ainsi des informations fiables et actualisées en la matière.

Depuis 2005, différents travaux d'observation ont été menés sur les éducateurs sportifs et l'emploi, avec l'appui d'un consultant spécialisé dans l'analyse de l'emploi et le traitement statistique. Outre les nouvelles informations recueillies et les connaissances acquises, ces travaux ont été l'occasion d'innover en matière de méthode de recueil et d'analyses de données.

Le CREPS Auvergne-Rhône-Alpes, bénéficie de l'expertise du PRNSN **en matière d'observation de l'emploi**.

C'est la raison pour laquelle il a été sollicité dans le cadre d'une analyse de la pérennisation de l'emploi au sein des structures ayant perçu un financement au titre du dispositif Emplois CNDS en Auvergne-Rhône-Alpes entre 2008 et 2016.

# La démarche

## Étape 1. L'enquête flash

Plus de 700 structures ont été interrogées lors d'un court entretien téléphonique afin d'évaluer si l'emploi créé au titre du dispositif Emplois CNDS a été pérennisé. Toutes les personnes interrogées ont été sensibilisées à répondre à l'enquête approfondie en ligne (étape 2). Direct et personnalisé, le contact par téléphone permet d'identifier la personne référente du « dossier Emploi CNDS » au sein de la structure et d'obtenir son courriel utile pour la mise en œuvre de la deuxième étape de l'enquête.

## Étape 2. L'enquête approfondie

Un questionnaire en ligne, administré par le CREPS Auvergne-Rhône-Alpes, a permis d'interroger de manière précise plus de 700 structures afin de déterminer les caractéristiques de la structure et de l'emploi aidé, la pérennisation de ce dernier ainsi que celles des salariés ayant occupé le poste.

## Étapes 3 et 4. Les analyses

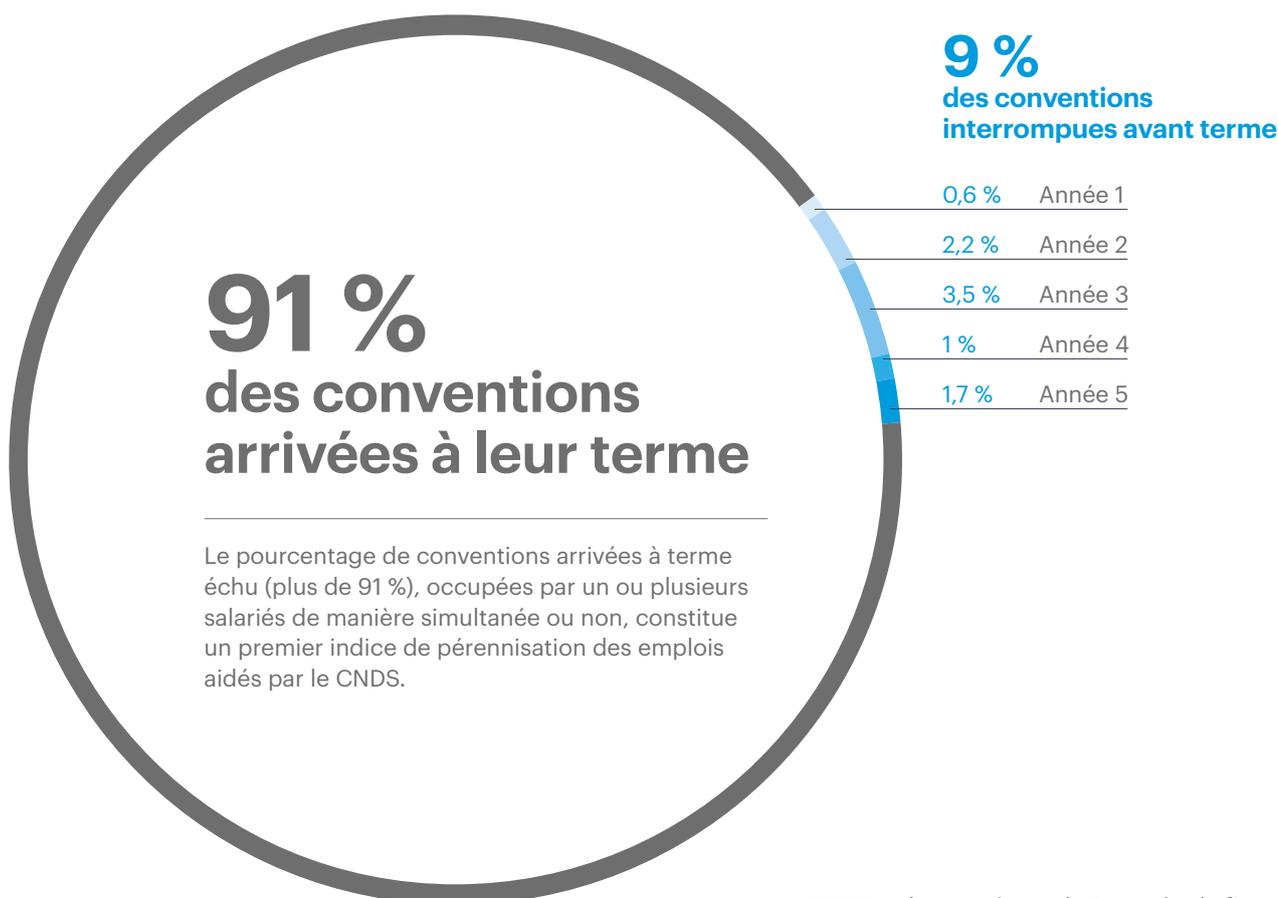
Le nombre satisfaisant de questionnaires recueillis au mois de mai 2018 a permis de produire une analyse statistique à mi-parcours et de dégager des premières tendances.

L'analyse complète des résultats de l'enquête ainsi que la typologie des structures ayant pérennisé un emploi aidé par le CNDS seront disponibles à partir d'octobre 2018.



L'EXPLOITATION DES DONNÉES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : La présente étude nationale s'inscrit dans le prolongement d'une enquête de même type lancée un mois auparavant auprès des structures sportives de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les deux études poursuivant les mêmes objectifs, le CNDS national a été étroitement associé à la préparation de l'enquête régionale en particulier au niveau de la définition des informations à recueillir. Cette harmonisation a permis la prise en compte, dans l'échantillon de l'enquête nationale, des questionnaires administrés lors de l'enquête régionale. Les données issues des questionnaires régionaux ont été intégrées dans l'analyse nationale, après redressement statistique afin d'éviter de fausser l'exploitation des résultats par surreprésentation de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

# La pérennisation des emplois



Conventions arrivées à terme et année d'interruption  
en % des conventions N=706



Il apparaît que la 3<sup>e</sup> année de financement est une année sensible en ce qui concerne l'interruption avant terme du contrat. Les structures déclarent que **près de 80 % des interruptions de conventions relèvent de l'initiative des salariés.**



## 77 % n'ont pas perçu d'aides pour financer leur emploi

De plus, les structures n'ont globalement pas eu besoin d'avoir recours à d'autres aides ou subventions publiques pour financer l'emploi après la fin de la convention. **L'effet de levier des emplois CNDS est donc réel et mesurable.**

# 79 % des emplois pérennisés dont 96% en CDI

79 % des structures interrogées déclarent que l'emploi créé dans le cadre de l'aide à l'emploi CNDS existe toujours au sein de leur structure. Parmi les 79 % d'emplois maintenus au sein de la structure, 62 % sont toujours occupés par le même salarié.

**62 %**  
des postes  
maintenus  
même salarié

**17 %**  
des postes  
maintenus  
autre salarié

**9 %**  
des postes  
interrompus durant  
la convention

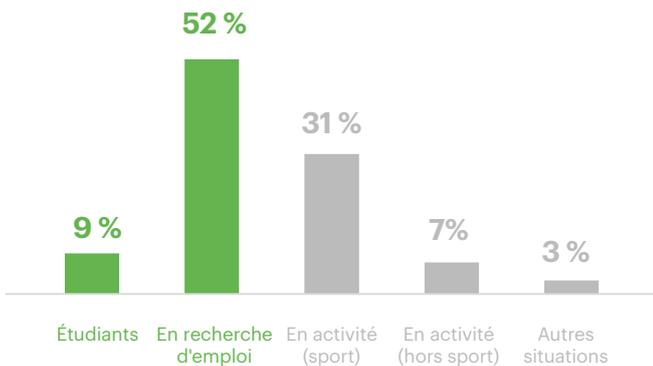
**12 %**  
des postes  
non maintenus  
postconvention



# 75 %

Concernant la qualité des emplois, parmi ces 79 % de structures, **96 % ont réussi à maintenir l'emploi en contrat à durée indéterminée (CDI)**. Si l'on rapporte ce taux à l'ensemble des conventions (ayant donné lieu à une pérennisation de l'emploi ou non) on observe qu'en 2018, **75 % des emplois aidés par le CNDS sont pérennisés en CDI** (temps complet et temps partiel).

# Qui est concerné ?



Situation du salarié au moment de l'embauche  
en % des salariés, plusieurs réponses possibles (total >100%)  
n=788 (non précisé = 8 %)

**61 %**  
des salariés étaient  
étudiants ou en  
recherche d'emploi au  
moment de l'embauche

Les aides à l'emploi CNDS s'avèrent être un outil intéressant concernant l'insertion sur le marché du travail puisque 61 % des salariés qui ont été embauchés dans le cadre des conventions de l'étude étaient soit étudiants, soit en recherche d'emploi.

**33 %**  
des conventions ont salarié,  
au minimum, une femme

Les femmes représentent **32 % des éducateurs déclarés** au niveau national, toutes disciplines confondues (Atlas des éducateurs sportifs 2015, ministère des Sports).  
La présente étude révèle des chiffres similaires, **près d'un tiers des conventions a au moins eu une salariée.**



Taux de présence des genres dans les conventions  
en % des conventions N=706

**73 %**  
des structures  
bénéficiaires ont  
un budget inférieur  
à 350 000 €

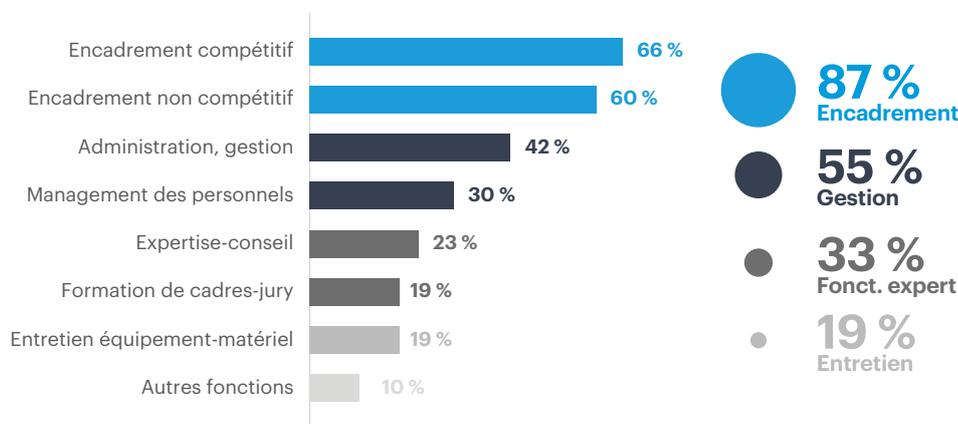
**dont 26 % avec un budget  
inférieur à 80 000 €**

L'effet d'aubaine en faveur des associations sportives aux budgets les plus importants est à nuancer.  
27 % des associations bénéficiaires ont un budget entre 350 000 euros et 7 millions d'euros.

# Quel impact sur l'emploi sportif ?

## Un emploi ciblé sur les jeunes licenciés en club

Le cœur de métier des éducateurs sportifs employés dans le cadre du dispositif Emplois CNDS est l'encadrement sportif (87 %) auprès de pratiquants en club. En effet les deux publics les plus concernés sont les licenciés de moins de 12 ans (60 %) et les licenciés entre 13 et 17 ans (67 %).



Fonctions exercées dans le cadre de l'emploi aidé  
en % des conventions, plusieurs réponses possibles (total >100%) n=704

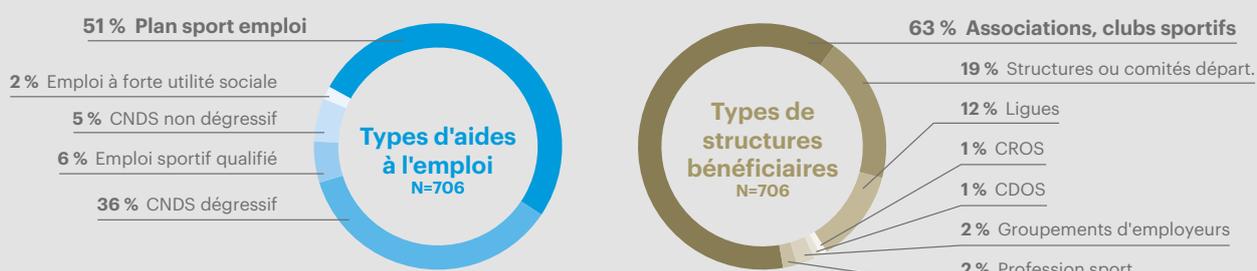
## Profil des structures bénéficiaires

Sur les plus de 3 000 conventions identifiées au niveau national, 89 % n'ont bénéficié que d'une seule convention emploi CNDS sur la période étudiée.

Les dispositifs d'aide à l'emploi les plus déclinés sur le territoire national sont les Plans sport emploi (51 %) ainsi que les CNDS dégressif (36 %). Les aides sont en majorité attribuées à des associations sportives (63 %).



Les dispositifs Plan sport emploi et Emploi à forte utilité sociale ont été intégrés depuis 2014 dans celui des emplois CNDS (emplois dégressifs financés sur quatre ans à hauteur globale de 34 500 euros).





Photos : Monkey Business / Ambrozino / Adobe Stock / CREPS Auvergne-Rhône-Alpes Vallon Pont d'Arc - Juin 2018



MINISTÈRE DES SPORTS  
**CNDS**  
CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

f CNDS    t CNDS\_sport    in CNDS  
cnds.sports.gouv.fr

Le CNDS a confié au CREPS Auvergne-Rhône-Alpes et au Pôle ressources national sports de nature, la réalisation d'une enquête nationale sur le dispositif *Emplois CNDS* dont voici les premières tendances.

Le Centre national pour le développement du sport (CNDS), établissement public sous la tutelle du ministère des Sports, a pour missions :

**Le développement du sport pour tous les publics**

110,8 millions d'euros pour soutenir l'emploi sportif, corriger les inégalités d'accès à la pratique, encourager le sport-santé ;

**L'innovation sociale et environnementale par le sport**

20 millions d'euros pour accompagner la dynamique insufflée par les Jeux olympiques Paris 2024 afin de favoriser la transformation des organisations sportives et contribuer à l'objectif de 3 millions de pratiquants en plus ;

**Le soutien renforcé aux territoires carencés et aux projets innovants en matière d'équipements**

27 millions d'euros pour réduire les inégalités en favorisant les projets situés dans les quartiers prioritaires et les zones rurales, et populariser l'innovation via la promotion et le soutien à des équipements nouveaux.



 **La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

**CREPS Auvergne-Rhône-Alpes — Vallon-Pont-d'Arc**

Siège administratif  
Passage de la Première Armée - BP 38  
07150 Vallon-Pont-d'Arc  
**Tél.** 04 75 88 15 10

**CREPS Auvergne-Rhône-Alpes — Voiron**

Campus de la Brunerie  
Bâtiment Inolab Formation  
38500 Voiron  
**Tél.** 04 76 35 67 25